REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-:-:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

//)ECRET N°92 bis/PR/SGP.

portant modificatif au décret n°75/PR.SGG en date du 5 Octobre 1965

Article 1er. - Le Décret n°75/PR/SGG. du 5 Octobre 1965 est ainsi modifié :

Au lieu de :

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Lire:

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de la nomination de l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Article 2.- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./.-

COTONOU, le 14 Octobre 1965

pr le Président de la République absent, le Vice-Président,

Le Président du Conseil Chef du Gouvernement, J. AHOMADEGBE-TOMETIN

J.AHOMADEGBE-TOMETIN

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques

Ampliations :

PR 4	SGG 4
PC6	$DFP + DP \dots 4$
Ministères. 9	Trésor 2
DOP, UE UB 10	
DC-SF 2	Jord 1
ΤΛΔ 2	Intéressé 1

F. ARLOGAN